

VILLE DE HOENHEIM



RAPPORT SUR

LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2018

Pour mener à bien tous les projets, un temps de réflexion est nécessaire. Aussi, le législateur impose-t-il aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire, première étape du cycle budgétaire annuel.

Un débat obligatoire

La tenue du débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (Article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 – art 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que celui-ci.

Un rapport sur les orientations budgétaires doit être adressé aux conseillers municipaux au moins 5 jours avant la réunion du conseil. Il doit comporter les informations suivantes:

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en plus, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives:

- à la structure des effectifs;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature;
- à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans un délai de quinze jours, le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunal dont la commune est membre. Il fait également l'objet d'une publication.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.)

Il donne aux membres du conseil municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et sur les axes majeurs de sa politique générale. Par conséquent, il est dans la logique d'un tel débat de permettre à l'assemblée délibérante :

-d'être informée sur l'état de la situation financière de la collectivité, telle qu'elle résulte de l'évolution passée ;

- d'être informée des principales contraintes, internes à la commune et externes à elle, qui pèsent sur la préparation du budget ;

-de discuter des priorités qui détermineront le contenu des dépenses et le niveau des recettes qui seront affichées dans le budget primitif, et qui constituent donc les orientations budgétaires.

Nous examinerons les aspects suivants :

- des données sur le contexte économique et financier,
- une analyse de la situation financière propre de la collectivité,
- les perspectives pour l'année à venir, avec des éléments de prévision pluriannuelle des investissements.

A. L'environnement économique et financier général

1. Conjoncture économique

a) *Produit intérieur brut :*

Après un léger réveil de l'activité observée en 2016 (+1,1%), l'économie française devrait croître d'environ 1,9% en 2017 selon l'INSEE (Note de conjoncture décembre 2017) et reste à un bon niveau en 2018.

b) *Inflation*

En France, après une inflation faible en 2016 (+0,2%), la hausse des prix à la consommation devrait rester faible en 2017 à environ + 1 % en 2017 selon l'INSEE. La hausse des prix pourrait être de 1,6 % en 2018.

c) *Consommation privée*

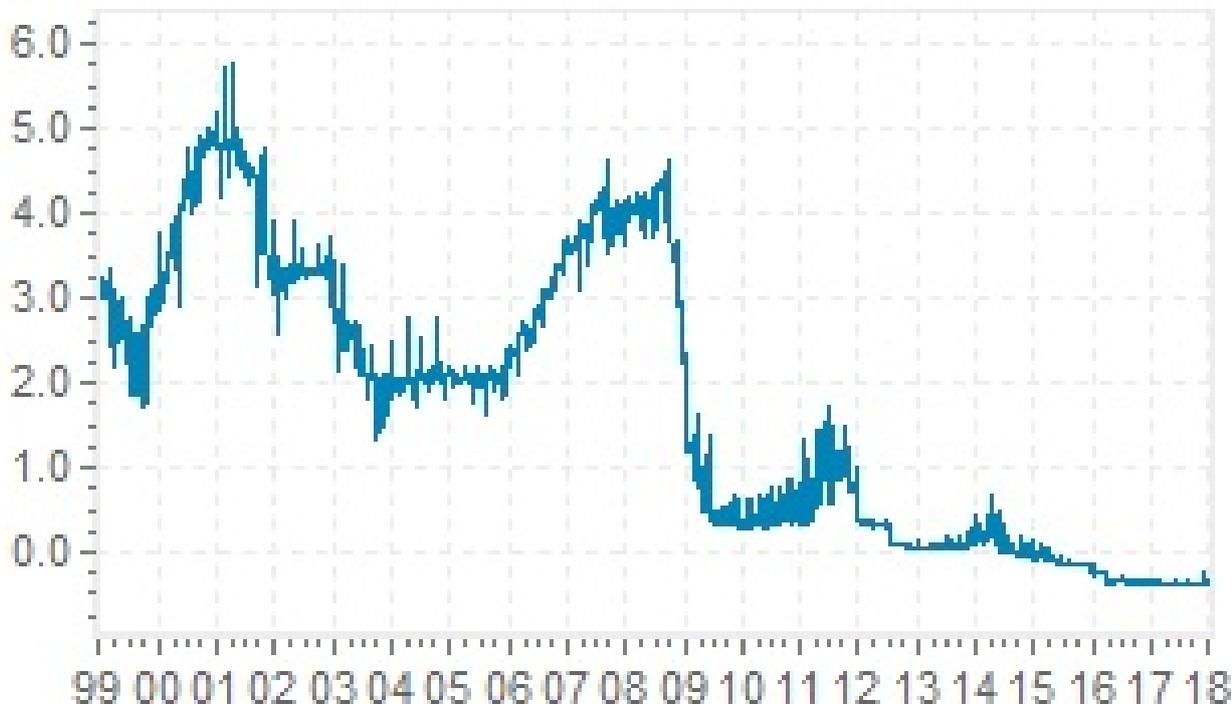
La consommation des ménages devrait ralentir en 2017 à +1,2% (contre +2,1% en 2016) et rester au même niveau en 2018.

2. Evolution des taux d'intérêt

L'Euribor, qui est un des index de révision de nos prêts à taux variables, était resté de façon stable à des taux historiquement bas depuis 2009. Après un léger sursaut en 2011 aux environs de 1,4 %, cet index a baissé de façon très importante en 2012 pour atteindre un plancher à l'été 2014. Ce taux est devenu négatif depuis fin 2014.

Après une baisse début septembre 2014 à 0,05%, la Banque Centrale Européenne (BCE) a fixé son principal taux directeur à 0% le 1^{er} juillet 2016.

Sur les prochains mois, l'incertitude est grande, mais la situation économique tend à faire penser que les taux devraient continuer à rester bas (proche de 0) dans les mois qui viennent.



NB : Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'euribor

3. La loi de finances pour 2018 : principales mesures concernant les collectivités locales

a) Les concours financiers de l'Etat

Afin de participer à l'effort de réduction des dépenses publiques, les collectivités locales étaient mises à contribution à travers un plan triennal (2015-2017).

Cet effort était basé sur :

- une baisse des concours financiers de l'Etat de 2,63 Md € en 2017 (après 3,67 Mds € en 2015 et 3,67 Mds € en 2016), qui était imputée notamment sur la DGF, qui elle-même devrait faire l'objet d'une réforme en 2018.

La réforme de la DGF est reportée et la contribution au redressement des finances publiques est allégée.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) serait maintenue au niveau de 2017.

L'enveloppe allouée à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmentera légèrement par rapport à 2017, avec une hausse concomitante du nombre de communes bénéficiaires.

A partir de 2018, le Fonds de soutien au développement des activités périscolaires ne sera maintenu que pour les communes dont le rythme scolaire continue à être organisé sur neuf demi-journées d'enseignement par semaine ou huit demi-journées comprenant cinq matinées.

D'une manière générale, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales devrait se poursuivre dans les années à venir.

b) Les mesures fiscales

Après une revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties par un coefficient forfaitaire de 1,004 inscrit dans la loi de finances pour 2017, les valeurs locatives seront augmentées à partir de 2018 au rythme de l'inflation, soit environ 1 % en 2018.

En effet, l'article 1518 bis du Code général des impôts a été modifié par la loi de finances pour 2017 et stipule qu'à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année.

De plus, l'article 5 de la loi de finances pour 2018 met en place progressivement, en trois ans, et sous condition de ressources, un dégrèvement de la taxe d'habitation due au titre de la résidence principale (30% en 2018, 65% en 2019 et 100 % en 2020).

Le mécanisme du dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. L'évolution des valeurs locatives sera prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement, mais les taux et abattements resteront ceux de 2017. En théorie, les collectivités conservent bien un pouvoir de taux. Y avoir recours reviendrait toutefois à réimposer les bénéficiaires du dégrèvement.

c) Les autres dispositions

Après 6 ans de gel du point d'indice, le traitement des agents de la fonction publique a été revalorisé de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6% en février 2017. Aucune revalorisation n'est prévue en 2018.

La journée de carence pour maladie est rétablie à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les cotisations vieillesse (part patronale et part salariale) continueront d'augmenter conformément au décret N°2014-1531 du 31 décembre 2014.

B. L'état des finances municipales à Hoenheim en 2017

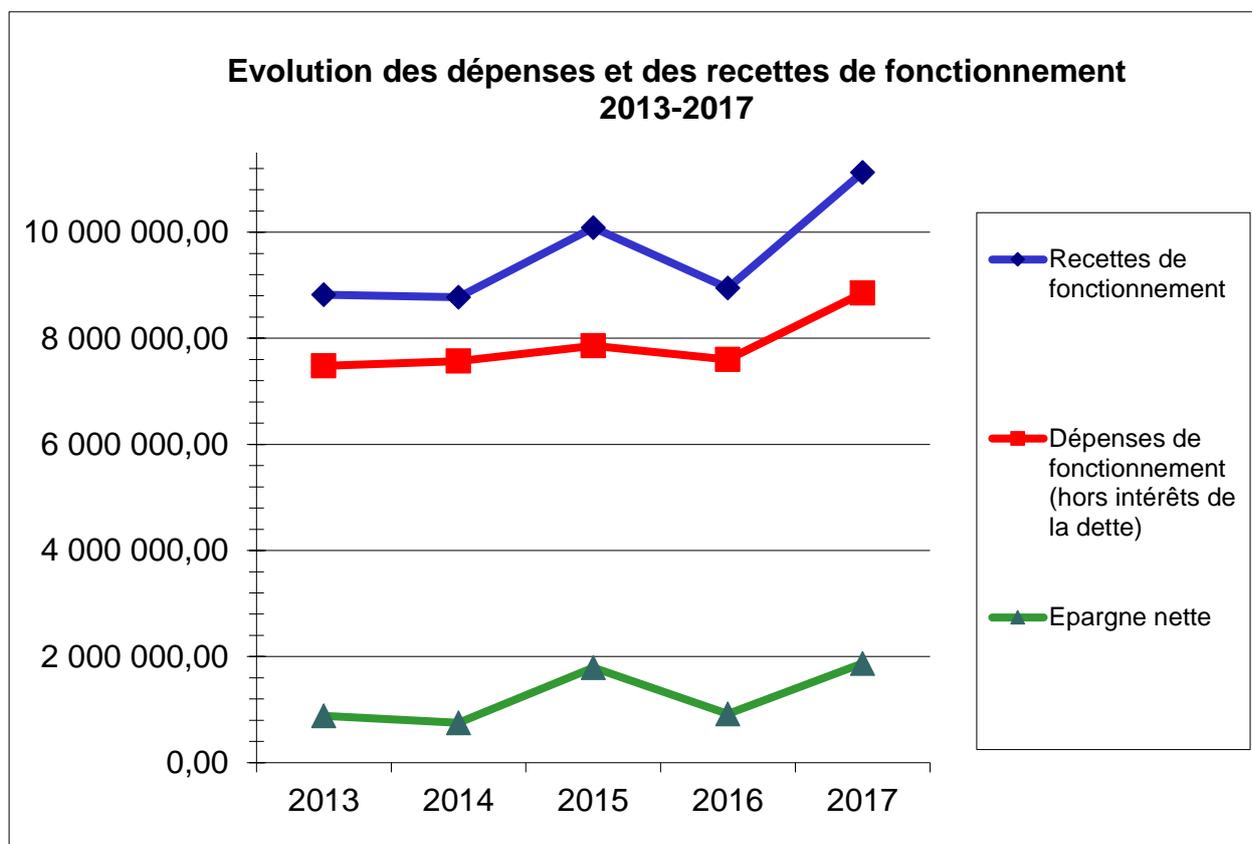
1. Situation financière globale

En 2017, Hoenheim était la 11e commune de l'Eurométropole (sur 33) pour la faiblesse du produit des 3 taxes directes locales. Son potentiel fiscal reste traditionnellement faible. Les finances communales sont, par conséquent, très sensibles aux apports extérieurs (dotations, subventions).

D'un autre côté, Hoenheim était en 2017 parmi les communes les moins endettées de l'Eurométropole, avec 232 € de dette par habitant, à un niveau bien en dessous de la moyenne nationale (954 €/habitant en 2015).

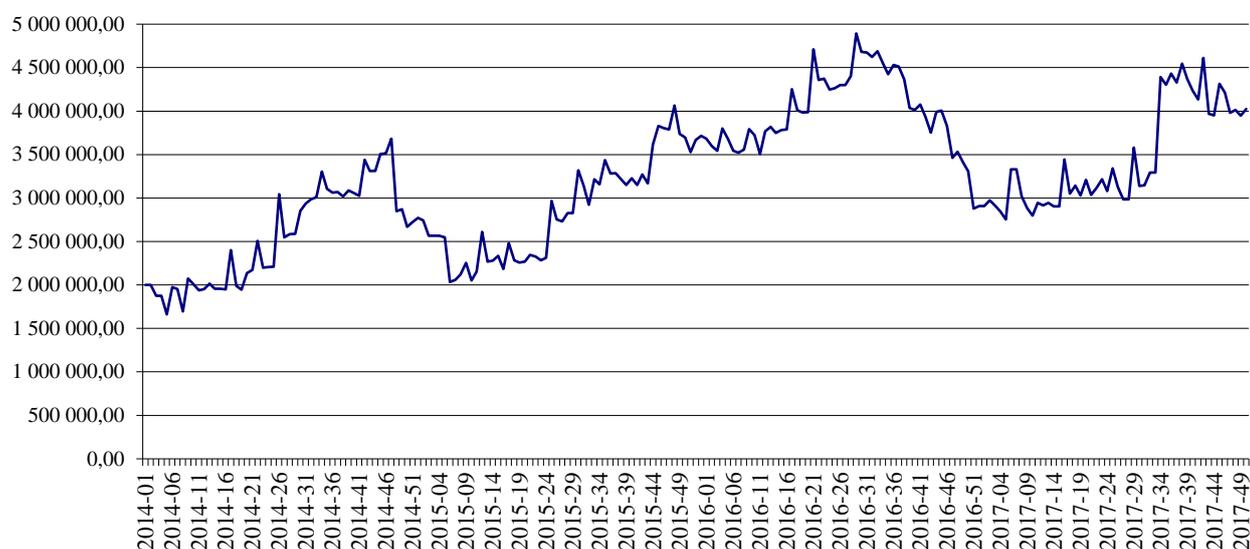
Avec un niveau d'investissement en hausse par rapport à 2016 (environ 2 millions d'euros), l'année 2017 a connu plusieurs projets importants. Les investissements se sont concentrés sur les trois autorisations de programme en cours (école maternelle du centre et école de musique / vestiaires et club-house du stade omnisport / rénovation du groupe scolaire « Bouchesèche ») pour près de 1,9 millions d'euros. La fin de la rénovation du gymnase du centre, ainsi que des aménagements d'espaces verts ont également été payés. Les reports d'investissement sur 2018 sont relativement peu importants à environ 100 000 € et concernent de petites opérations déjà réalisées (câblage de l'annexe de la mairie, acquisition de matériels, etc)

L'année 2017 a été marquée par des recettes exceptionnelles comme la vente de terrains à l'ABRAPA. Cela a pour conséquence une hausse de l'excédent de fonctionnement par rapport à 2016.



2. Gestion de trésorerie

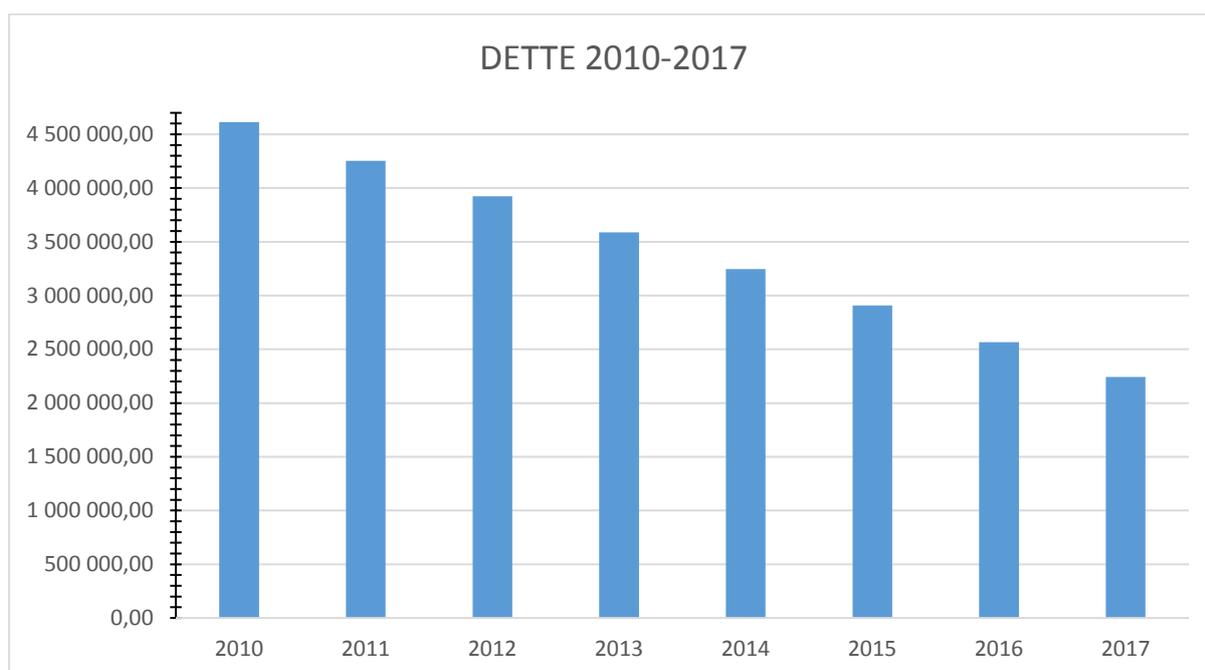
Il n'a pas été utile de mettre en place une ligne de trésorerie en 2017. La trésorerie a été suffisante pour supporter les dépenses de fonctionnement et d'investissements.



3. Gestion de la dette

Le dernier emprunt ayant été contracté en 2011, la commune de Hoenheim est dans une phase de désendettement continu. Tout contrat confondu, le capital restant dû à la fin 2017 s'élève à environ 2,2 millions d'euros.

Les emprunts sont de type A1 selon la classification Gissler, c'est-à-dire des produits financiers basiques, et comprennent deux prêts à taux fixe, un prêt à taux variable basé sur l'EURIBOR et un prêt à taux révisable basé sur le livret A.



4. Le personnel communal

Au 1^{er} janvier 2018, le personnel communal se compose de 139 agents (90 à temps complet et 49 à temps non complet), dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire, représentant 119,58 « équivalent temps plein ». 76% du personnel est composé d'agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 28 postes
- Filière technique : 35 postes
- Filière sociale : 38 postes
- Filière médico-sociale : 2 postes
- Filière culturelle : 16 postes
- Filière animation : 20 postes

Le temps de travail maximum est de 35 heures par semaine. Fin 2017, 2 agents bénéficient d'un logement de fonction.

Variation des effectifs et frais de personnel

Année	Effectifs (ETP)	Frais de personnel en euros (chapitre 012)
2015	116,95	4 522 526,56
2016	113,68	4 428 875,77
2017	119,58	4 468 898,58

Pour l'année 2017, les dépenses de personnel se sont élevées à 4 468 898,58 €, soit 61,2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce montant se répartit comme suit :

- Traitements indiciaires : 1 975 411 €
- Traitements autres qu'indiciaires et indemnités rattachées : 577 913 €
- Régime indemnitaire : 470 825 €
- Autres indemnités (SFT, Indemnité de résidence) : 37 804 €
- Nouvelles bonifications indiciaires : 17 742 €
- Heures supplémentaires et astreintes : 58 552 €
- Avantages en nature : 6 620 €
- Autres frais divers (cotisations, formation, assurance statutaire, ...) : 1 333 647 €

Si le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est supérieur à la moyenne de la strate (commune de 10 000 à 20 000 habitants), ce dernier est la conséquence de l'absence de délégations de service contractées par la commune, au profit d'une gestion exclusive en régie des compétences déléguées par de nombreuses collectivités que sont par exemple la petite enfance (halte-garderie, crèche collective) ou le périscolaire (garderies, restauration scolaire).

Bien que difficilement comparables aux autres communes de notre taille, compte tenu de notre adhésion à l'Eurométropole de Strasbourg et donc des diverses compétences exercées par cette dernière, nos effectifs en matière de personnel (139 agents pour 119,58 ETP) restent très inférieurs à la moyenne nationale de la strate qui s'élève à 275 agents (chiffre de la DGCL au 31/12/2012).

S'agissant de la gestion prévisionnelle des effectifs, le non-remplacement de certains départs à la retraite permettra de contenir la hausse des frais de personnel dans les années à venir.

Vous trouverez, en annexe de ce rapport, le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018, ainsi que le dernier bilan social.

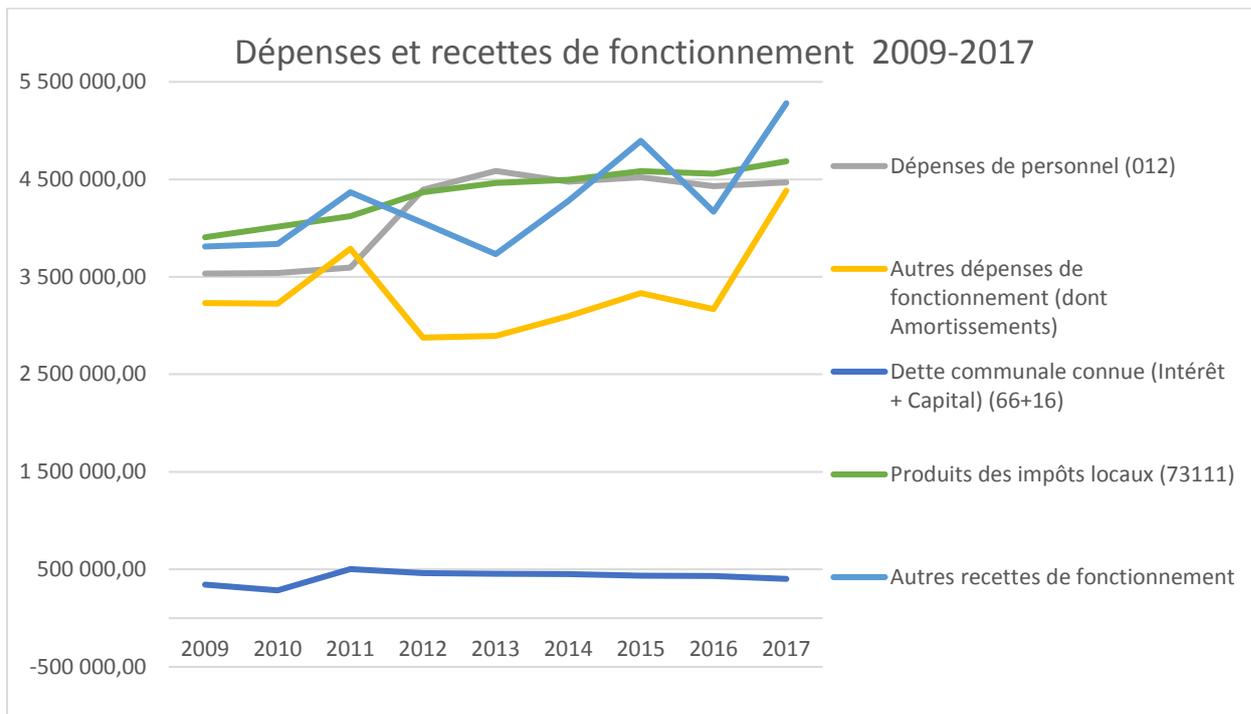
5. Evolution de la section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

- Les produits du domaine et des services
Ces produits ont fortement augmenté en 2017, notamment du fait de l'augmentation de la fréquentation de nos structures Petite enfance et périscolaires. Les recettes générées par ces services représentent 72% de ce chapitre.
- Les impôts et taxes
Le produit des impôts et taxes (qui représentent près des 2/3 des recettes de fonctionnement) est en hausse en 2017, grâce à la revalorisation des bases et l'intégration de nouveaux logements.
La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg est identique à celle de 2016.
Les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation et à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sont en forte augmentation en 2017.
- Les dotations et participations
La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 13% et la dotation nationale de péréquation (DNP) d'environ 5 %, alors que la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de près de 7% suite au nouveau mode de calcul.
Le chapitre budgétaire reste toutefois en forte baisse en raison de l'impact de la baisse de la DGF.
- Recettes exceptionnelles
En 2017, la vente d'un terrain au profit de l'ABRAPA a généré une recette exceptionnelle d'un peu plus d'un million d'euros.

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général
Les charges à caractère général sont en légère baisse en 2017 par rapport à 2016 à -0,25% (après -4% entre 2016 et 2015).
- Les dépenses de personnel
Les dépenses de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement, augmente de 0,9% par rapport à 2016 (après -2,1% entre 2016 et 2015). Les départs de personnel (retraite, mutation, etc) ont compensé en partie la hausse des frais de personnel liée au glissement vieillesse technicité (GVT) et à l'augmentation du point d'indice.
- Les charges financières
Les sommes issues des intérêts des emprunts continuent de baisser en 2017, passant à moins de 80 000 €
- Les autres dépenses
Les subventions versées par la ville augmentent en raison des compensations versées pour les loyers des associations.



6. Evolution de la section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Le FCTVA et la TLE

Les dépenses d'investissement de 2016 étant en hausse par rapport à 2015, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) connaît une forte augmentation, à environ 360 000 €. La Taxe Locale d'Équipement (TLE) et la taxe d'aménagement sont en forte baisse après une année 2016 exceptionnellement élevée.

Les subventions d'investissement reçues

Les subventions d'équipement reçues en 2017 s'élèvent à près de 285 000 € au titre des mises aux normes d'accessibilités handicapées, des travaux du gymnase du centre et à l'école maternelle du Centre.

L'appel à l'emprunt

Il n'a pas été fait appel à l'emprunt en 2017.

b) Les dépenses d'investissement

L'amortissement des emprunts

En 2017, la ville de Hoenheim a remboursé environ 322 000 € de capital au titre des emprunts contractés.

Les études, acquisitions et travaux

Ces dépenses devraient atteindre environ 2 millions d'euros en 2017.

Parmi les grandes dépenses d'investissement payées en 2017, on peut noter entre autres : les travaux d'extension-rénovation de l'école maternelle du centre, le début de la rénovation de l'école élémentaire Bouchesèche et de la rénovation des vestiaires et du club-house du stade omnisport.

C. Orientations budgétaires

Les hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement pour les quatre prochaines années reposent sur plusieurs postulats :

- L'augmentation stable des recettes liées aux trois taxes locales (TH, TF, TFNB)
- Le non recours à l'emprunt jusqu'en 2019,
- La stabilisation des dotations de l'Etat à partir de 2018 (après une forte baisse de 2014 à 2017)
- Le maintien des autres recettes de fonctionnement à leur niveau actuel
- Le non-remplacement suite à certains départs à la retraite ou démissions
- La maîtrise des autres dépenses, ainsi qu'une inflation modérée.

Ces prévisions permettent d'envisager un objectif de maintien de l'épargne nette au niveau actuel.

1. Les dépenses de fonctionnement en 2018

- Les charges à caractère général

L'objectif de maîtrise des charges courantes devra être poursuivi mais avec beaucoup de difficultés : la recherche d'économies, à qualité de service constant, sera néanmoins visée. De grands postes de dépenses sont de plus en plus difficilement compressibles. Les dépenses en matière d'énergies restent soumises aux variations des marchés et aux décisions gouvernementales. Les externalisations de services et les assurances dommages-ouvrages feront gonfler ce chapitre.

- Les dépenses de personnel

Ces dépenses seront soumises à un objectif de stabilité en 2018, nonobstant le Glissement vieillesse technicité (GVT) et le peu de départs à la retraite prévus cette année.

- Les charges financières

Elles continueront à baisser d'une façon régulière en 2018.

- Les autres dépenses

L'enveloppe allouée aux subventions devrait augmenter par rapport à 2017, notamment du fait de la participation de la commune à la rénovation de l'orgue de l'église Saint Joseph.

2. Les recettes de fonctionnement en 2018

- Les impôts et taxes

La revalorisation des taux d'imposition (TH, TFB, TFNB) n'est pas prévue en 2018 et la hausse des valeurs locatives devrait suivre l'évolution de l'inflation, d'où une faible progression de ces recettes. La réforme de la taxe d'habitation devrait avoir une incidence relativement faible sur le montant de ces recettes.

Le produit des taxes additionnelles de droits de mutation devrait rester au même niveau qu'en 2017.

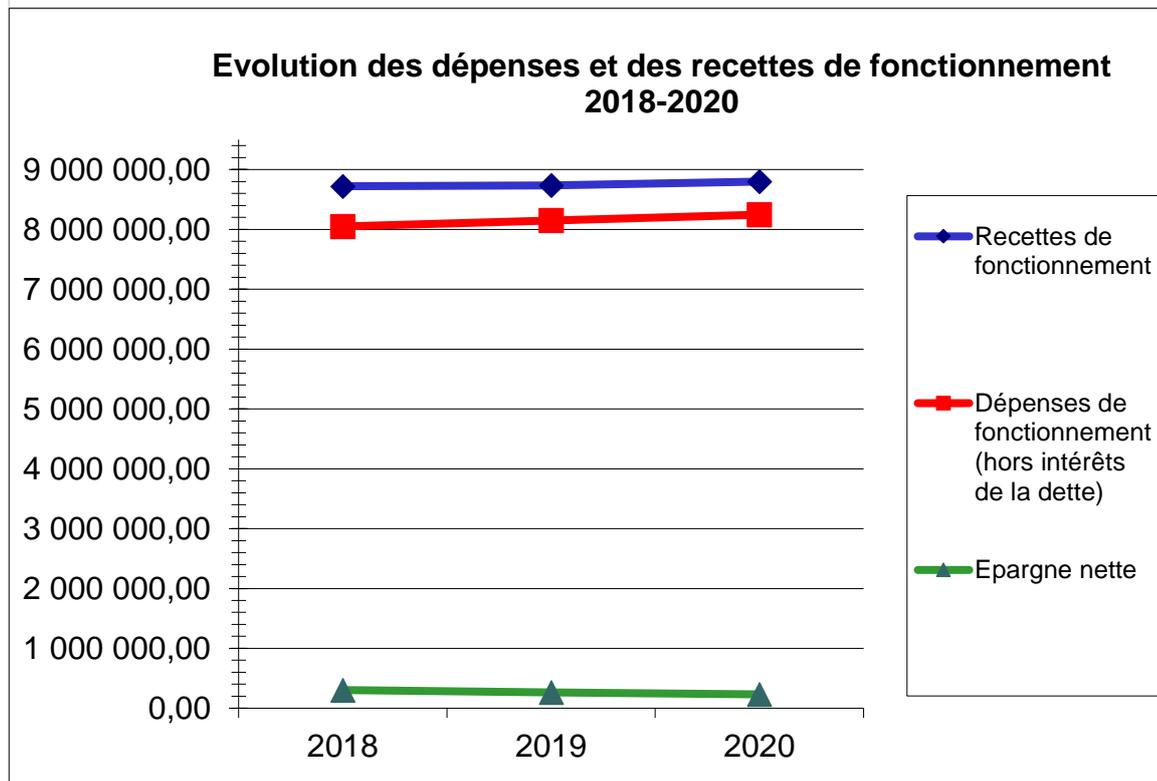
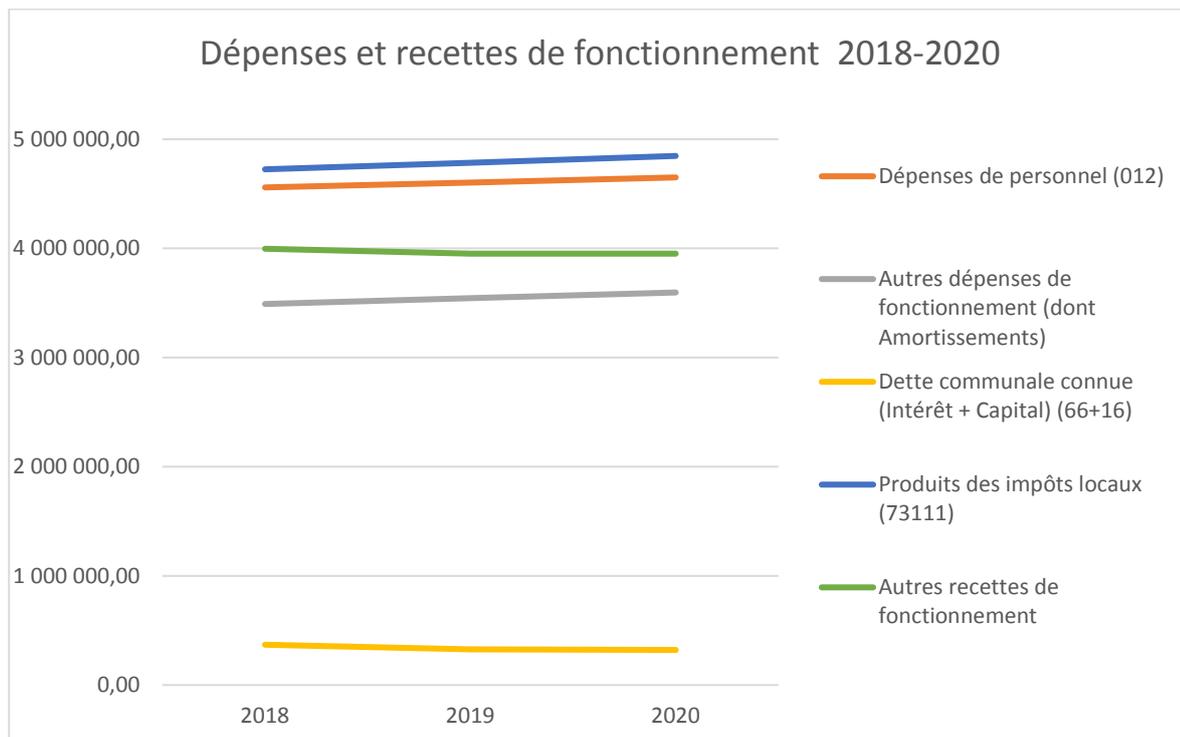
- Les dotations et participations

La baisse des dotations de l'Etat, bien que moins importante cette année, devrait continuer. La dotation générale de fonctionnement (DGF) baisserait à nouveau en 2018 d'environ 90 000 €. La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP) seraient maintenues au niveau de 2017. Le fonds de soutien annuel d'environ 45 000 € pour les activités périscolaires risque de s'arrêter en septembre 2018.

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg devrait baisser d'environ 12 000 €

- Les autres recettes

Aucune recette exceptionnelle n'est prévue.



3. Le programme d'investissement pour 2018

L'année 2018 sera marquée par plusieurs chantiers importants et pluriannuels.

Les grands travaux seront les autorisations de programme déjà votées, à savoir :

- La fin de la rénovation et de l'extension de l'école maternelle du centre, suite au concours d'architecte lancé en 2015,
- La création d'une maison de la musique au 25 rue des voyageurs,
- La création d'un club-house et de vestiaires au stade omnisport,
- La fin de la rénovation de l'école élémentaire Bouchesèche et l'adjonction d'un préau.

A cela s'ajouteront des crédits pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles et les services municipaux, ainsi que différents travaux de gros entretien du patrimoine communal.

NB : Il conviendra d'y ajouter les reports des travaux en cours votés en 2017 (104 948,06 €), ainsi que le remboursement en capital des emprunts antérieurs.

L'année 2018 devrait être l'année la plus importante en matière de dépenses d'investissement du mandat en cours.

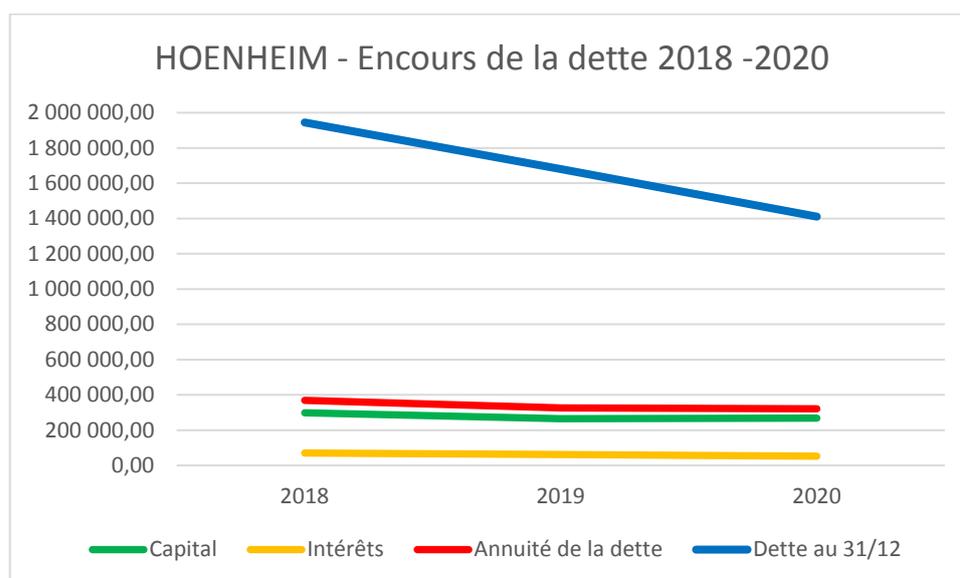
4. Le financement des investissements 2018

En 2018, une part importante du financement des investissements pourra être assurée par l'autofinancement, un emprunt ne devrait pas être nécessaire afin de compléter le financement.

De plus, le FCTVA sera stable, puisque les dépenses d'investissement 2017 auront été aussi importantes que celles de 2016.

Enfin, des subventions d'investissement sont possibles de la part de nos partenaires financiers selon le type de dépenses qui seront réalisées.

5. Prévision d'évolution de la dette



7. Programme pluriannuel d'investissement 2019-2020

Conformément aux engagements pris par la municipalité, et grâce à la gestion rigoureuse de nos finances, l'ensemble des investissements structurants pourront être réalisés au cours de ce mandat.

Au titre de ces derniers, les années à venir verront notamment et successivement la réalisation des programmes suivants :

- La fin de la rénovation / extension de l'école maternelle du centre,
- Le réaménagement complet de l'immeuble sis au 5 rue de l'école, en vue de l'accueil de l'ensemble des services rattachés au périscolaire,
- La fin de la construction du club-house et des vestiaires du stade omnisport,
- La fin de la rénovation et de la réaffectation de l'immeuble sis au 25 rue des voyageurs, en vue de l'accueil de l'école municipale de musique et de l'harmonie municipale,
- La rénovation du centre socioculturel,
- La fin des travaux de rénovation lourde au groupe scolaire « Bouchesèche »,
- Les travaux incontournables de gros entretien du patrimoine, y compris l'éclairage public.

Bien évidemment, en bon gestionnaire, nous solliciterons le concours financier de l'ensemble de nos partenaires institutionnels pour financer l'ensemble de ces opérations.

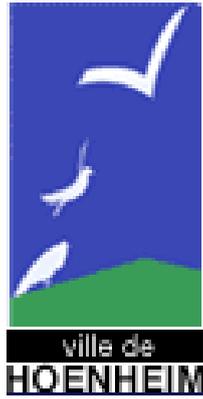
TABLEAU DES EFFECTIFS 2018 - VILLE

GRADE	Catégorie	EMPLOIS							INDICE BRUT		
		existant	créés	suppr.	TOTAL pour 2017	créés	suppr.	Occupés au 01/01/2018		Mini	Maxi
		2017				2018		Titulaire	Contractuel		
Filière territoriale Emploi fonctionnel		4	0	0	4	0	0	3	1		
Directeur Général des Services	Fonct.	1			1			1	0	624	990
Directeur Général des Services Adjoint	Fonct.	1			1			1	0	560	906
Directeur des Services Techniques	Fonct.	1			1			1	0	456	906
Collaborateur de cabinet	Fonct.	1			1			0	1	-	-
Filière territoriale Administrative		25	5	3	27	0	0	24	0		
Attaché principal	A	1			1			1	0	579	979
Attaché	A	2	1		3			3	0	434	810
Rédacteur principal 1e cl.	B	3		1	2			2	0	442	701
Rédacteur	B	2		1	1			1	0	366	591
Adjoint administratif principal 1e cl.	C	9			9			9	0	374	548
Adjoint administratif principal 2e cl.	C	4	3		7			6	0	351	479
Adjoint administratif 1e cl.	C	1		1	0			0	0		
Adjoint administratif territorial	C	3	1		4			2	0	347	407
Filière territoriale Animation		19	7	4	22	0	0	20	0		
Animateur principal de 1e cl.	B	1			1			1	0	442	701
Animateur	B	1			1			1	0	366	591
Adjoint d'animation principal 2e cl.	C	1	4		5			5	0	351	479
Adjoint d'animation 1e cl.	C	4		4	0			0	0		
Adjoint d'animation territorial	C	12	3		15			13	0	347	407
Filière territoriale Culturelle		19	0	2	17	0	0	3	13		
Directeur d'établissement d'éns. art. 2e cat.	A	1			1			0	1	577	999
Assist. d'éns. artistique principal 1e cl.	B	3		1	2			2	0	442	701
Assist. d'éns. artistique principal 2e cl.	B	15		1	14			1	12	377	631
Filière territoriale Sociale		24	8	7	25	0	0	24	1		
Puéricultrice hors cl.	A	1			1			1	0	499	779
Educateur principal jeunes enfants	B	1	2		3			3	0	452	701
Educateur de jeunes enfants	B	2		2	0			0	0	377	631
Auxiliaire de puériculture principal 2e cl.	C	1	1		2			2	0	351	479
Auxiliaire de puériculture 1e cl.	C	1		1	0			0	0		
Agent social principal de 2e cl.	C	0	1		1			1	0	351	479
Agent social territorial	C	9			9			9	0	347	407
ATSEM principal 2e cl.	C	5	4		9			8	1	351	479
ATSEM 1e cl.	C	4		4	0			0	0		
Filière territoriale Technique		43	4	8	39	0	0	32	0		
Ingénieur principal	A	2			2			2	0	603	979
Technicien principal de 1e cl.	B	4		2	2			2	0	442	701
Technicien principal de 2e cl.	B	1		1	0			0	0	377	631
Technicien	B	1		1	0			0	0	366	591
Agent de maîtrise principal	C	3			3			3	0	374	583
Agent de maîtrise	C	0	1		1			0	0	353	549

Adjoint technique principal de 1e cl.	C	2	1		3		3	0	374	548
Adjoint technique principal de 2e cl.	C	9	2	1	10		10	0	351	479
Adjoint technique de 1e cl.	C	1		1	0		0	0		
Adjoint technique territorial	C	20		2	18		12	0	347	407

TOTAL		134	24	24	134	0	0	106	15	
-------	--	-----	----	----	-----	---	---	-----	----	--

Agents de droit privé		26	0	2	24	0	0		18	SMIC
Agent recenseur		2			2				0	
Apprentis		2			2				1	
Emploi d'avenir		2			2				1	
service civique		2			2				0	
Accompagnement dans l'emploi (CAE)		3		1	2				2	
Assistante maternelle		15		1	14				14	



VILLE DE HOENHEIM + CCAS DE HOENHEIM

BILAN SOCIAL 2015

COMITE TECHNIQUE

Séance du 16 juin 2016

SOMMAIRE

EFFECTIFS GLOBAUX

1. Effectifs
2. Répartition des effectifs par statut
3. Répartition des effectifs par sexe

EMPLOI

1. Répartition des effectifs par filière et par sexe
2. Pourcentage hommes / femmes pour les principales filières
3. Départs de la collectivité
4. Arrivée dans la collectivité
5. Positions autres qu'en activité
6. Travailleurs handicapés

PYRAMIDE DES AGES

1. Fonctionnaires
2. Non titulaires

TEMPS DE TRAVAIL

1. Modalités du temps de travail pour les agents à temps complet
2. Répartition globale temps complet / temps non complet
3. Répartition du temps partiel par sexe
4. Nombre d'agents à temps non complet par filière

ABSENTEISME

1. Absentéisme en jours
2. Absentéisme moyen fonctionnaires et non titulaires confondus

REMUNERATIONS ET CHARGES

HYGIENE ET SECURITE

1. Nombre d'agents concernés par un risque particulier
2. Dépenses en matière de prévention et de sécurité

FORMATIONS

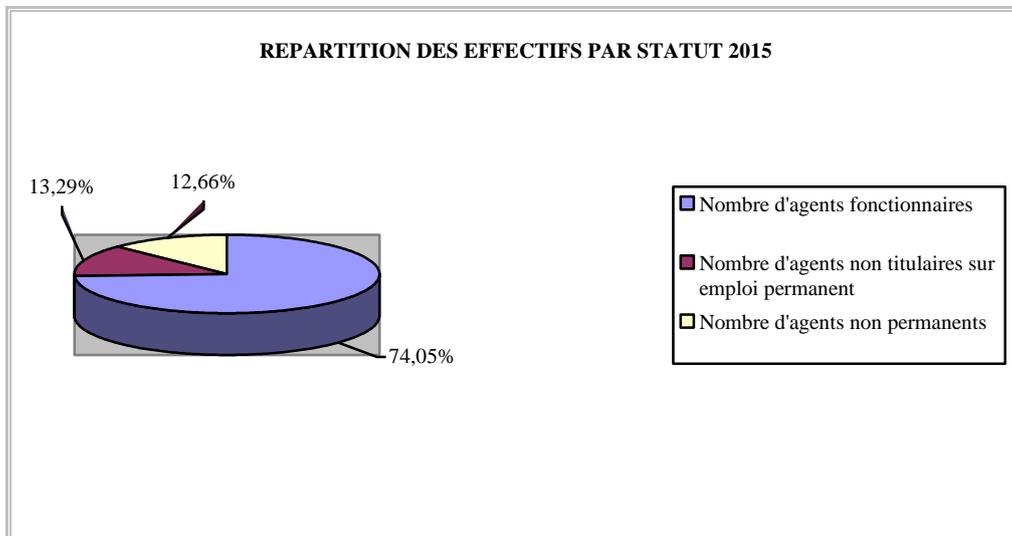
1. Nombre de formations suivies par catégorie et répartition des agents ayant suivi au moins une formation par catégorie
2. Répartition des agents ayant suivi des jours de formation par type de formation
3. Coût global

EFFECTIFS GLOBAUX

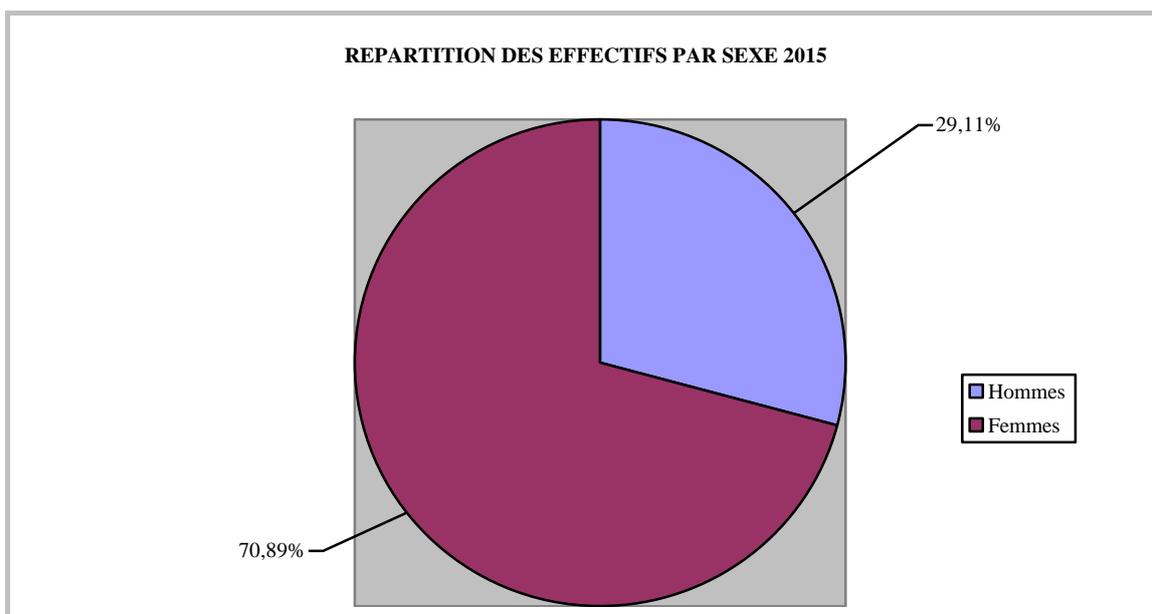
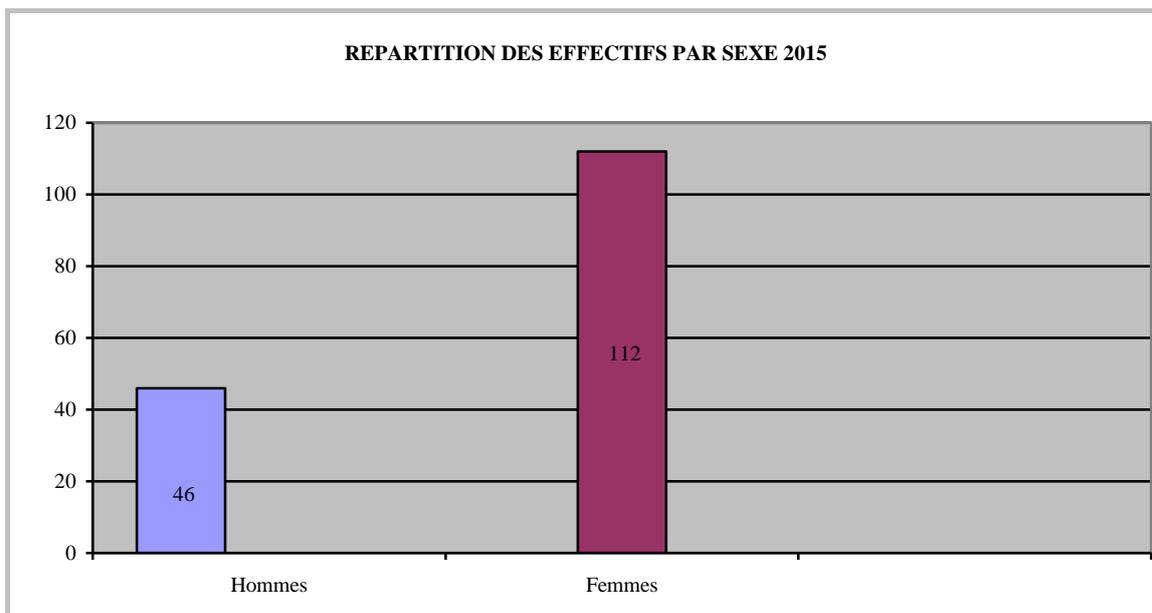
1. Effectifs 2015

	Hommes	Femmes	Total	%
Agents fonctionnaires	32	85	117	74,05%
Agents non titulaires sur emploi permanent	13	8	21	13,29%
Agents non permanents	1	19	20	12,66%
Nombre total d'agents	46	112	158	100%
%	29,11%	70,89%	100%	

2. Répartition des effectifs par statut en pourcentage



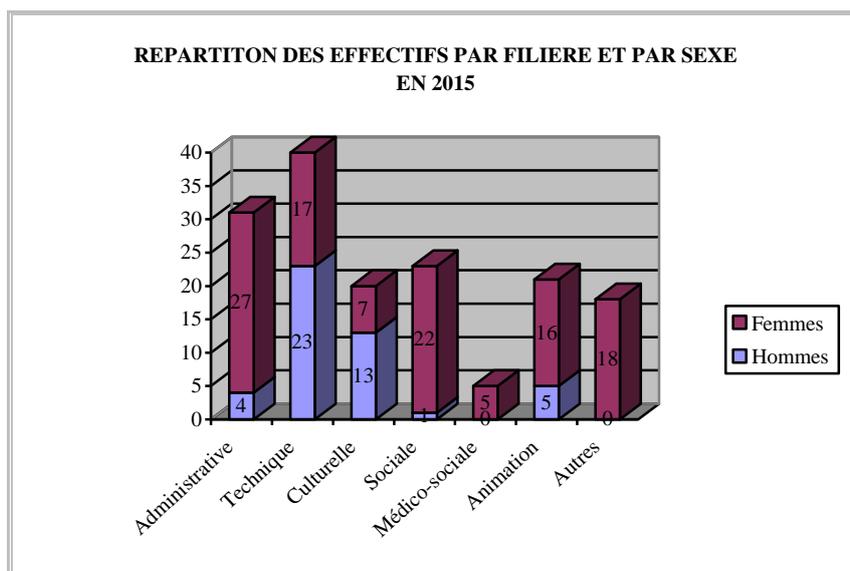
3. Répartition des effectifs par sexes



EMPLOI

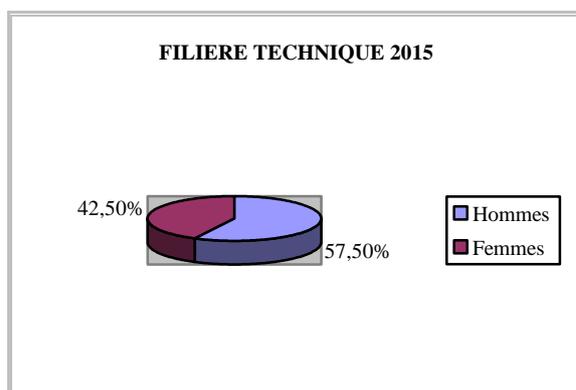
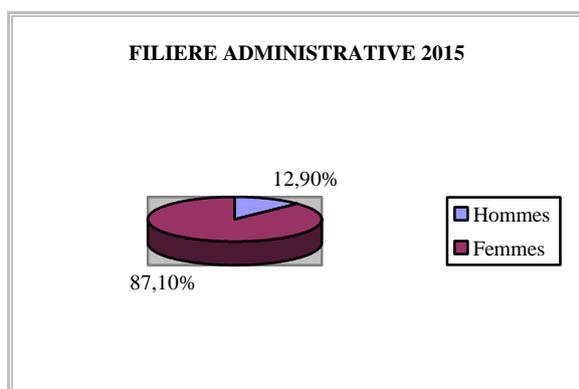
1. Répartition des effectifs par filière et par sexe en 2015 :

Filières	Fonctionnaires		Non Titulaires		Total H	Total F
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Administrative	4	24		3	4	27
Technique	22	17	1		23	17
Culturelle		3	13	4	13	7
Sociale	1	20		2	1	22
Médico-Sociale		4		1		5
Animation	5	15		1	5	16
Autres cas				18		18
TOTAL	32	83	14	29	46	112



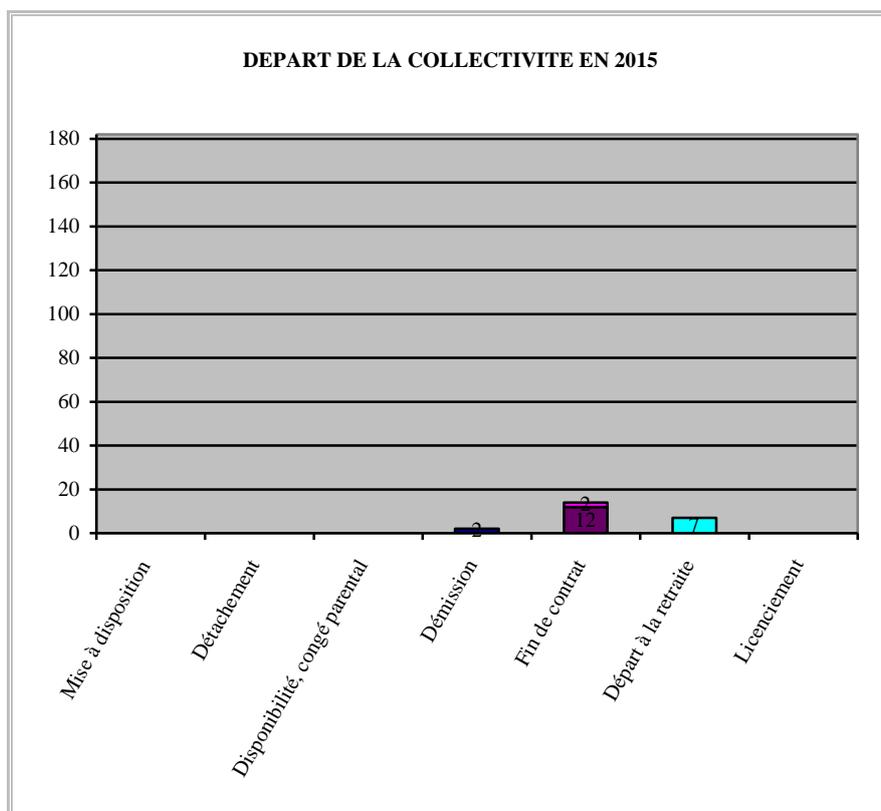
2. Pourcentage Hommes / Femmes pour les principales filières en 2015 :

Filières	% Hommes	% Femmes
Administrative	12,90 %	87,10 %
Technique	57,50 %	42,50 %



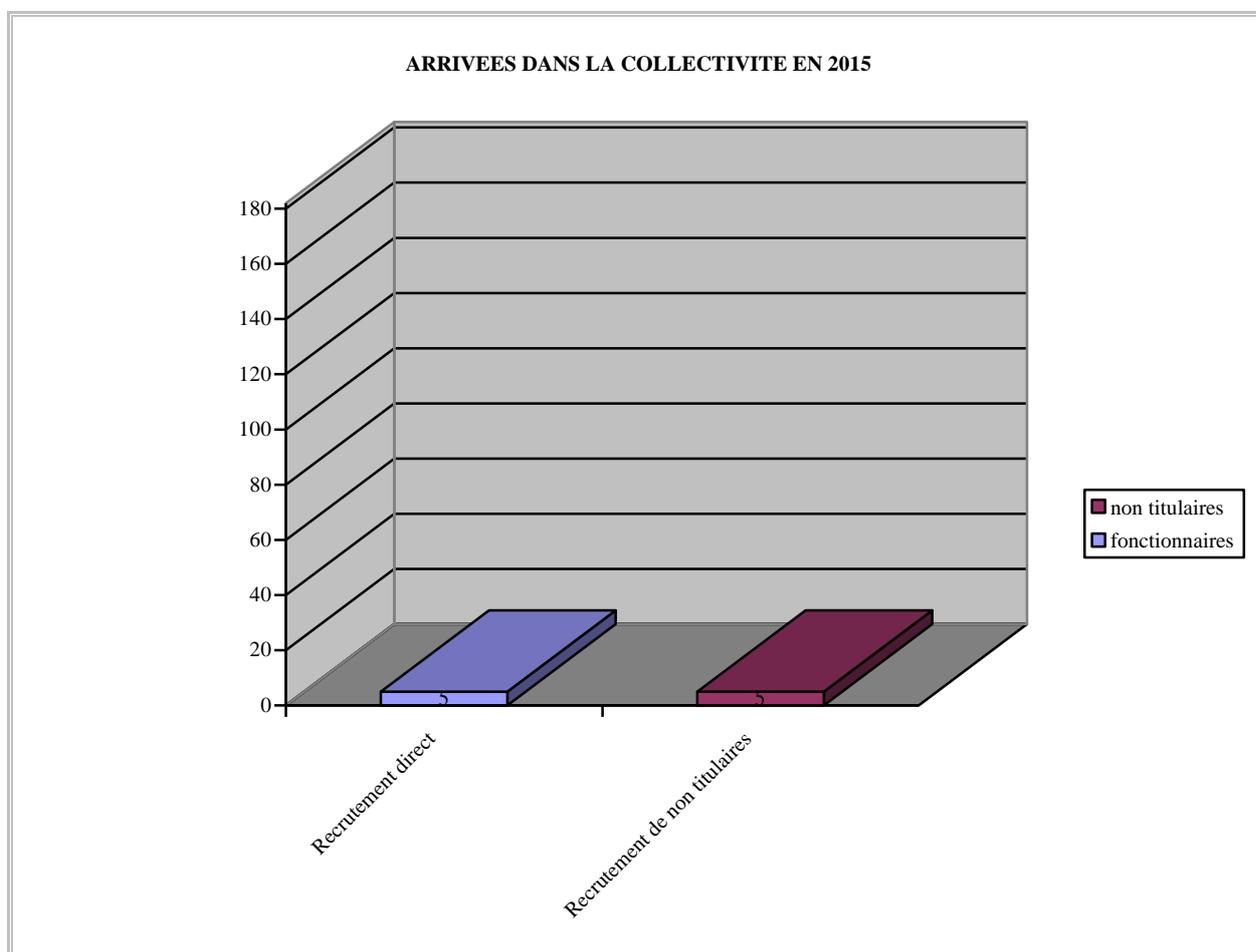
3. Départs de la collectivité en 2015 :

	Fonctionnaires	Non titulaires	TOTAL
Mise à disposition			
Détachement			
Disponibilité, congé parental			
Décharge de service			
Congé de formation			
Mutation			
Fin de détachement			
Décharge d'emplois / fonctions			
Démission	1	1	2
Fin de contrat		2	2
Départ en CFA			
Départ à la retraite	7		7
Licenciement			
Décès			
Transfert de compétence			
Autre cas (révocation, ...)			



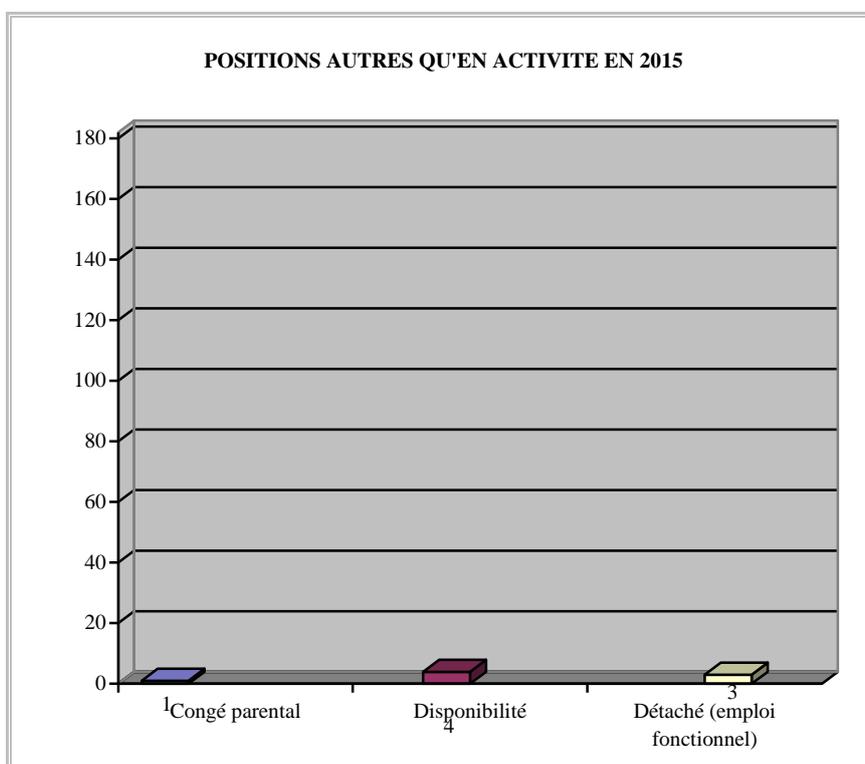
4. Arrivées dans la collectivité en 2015 :

	Fonctionnaires	Non titulaires	TOTAL
Recrutement direct	5	5	10
Concours			
Promotion interne			
Mutation			
Détachement			
Intégration			
Transfert de compétence			
Recrutement non titulaire			



5. Positions autres qu'en activité en 2015 :

	Nombre d'agents
Congé parental	1
Disponibilité	4
Hors cadres	
Congé spécial	
Congé de fin d'activité	
Autres positions particulières	
Détaché dans une autre structure	
Détaché au sein de la collectivité (emploi fonctionnel)	3
Mise à disposition dans une autre structure	
Détaché dans la collectivité et appartenant à une autre fonction publique	
Pris en charge par le CDG ou le CNFPT	



6. Travailleurs handicapés :

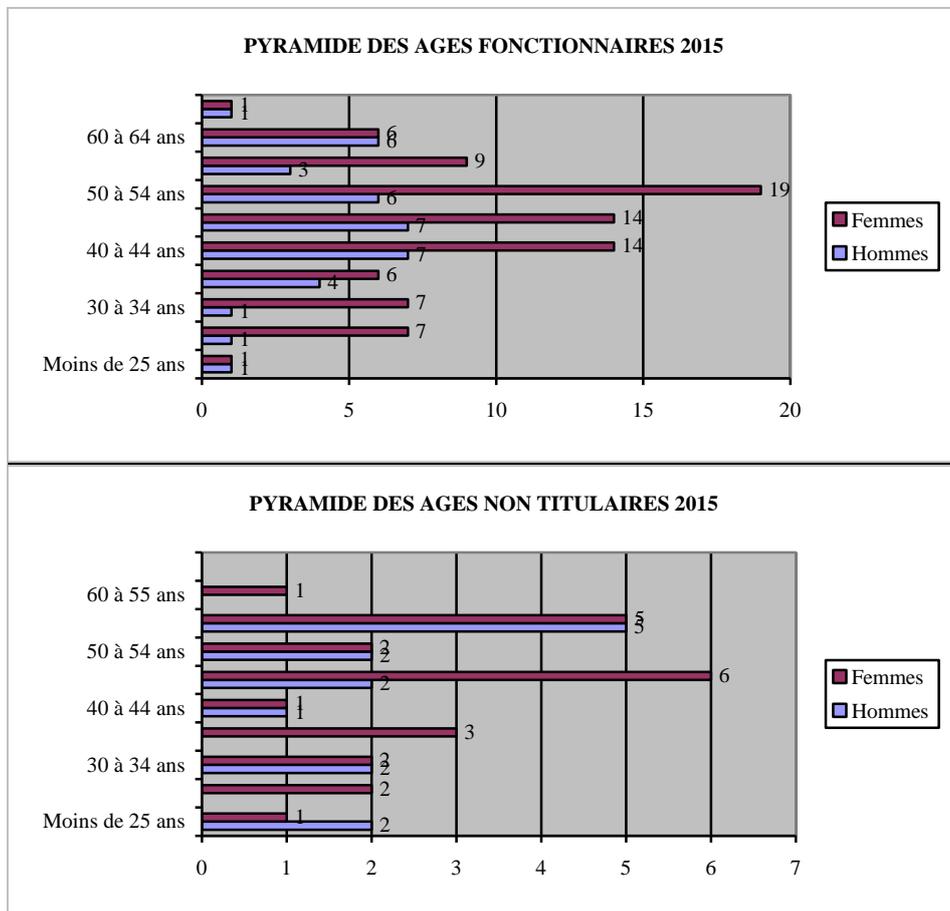
Catégorie	2015	2013
A		
B		
C	5	4

PYRAMIDE DES AGES

1. Effectifs des agents occupant un emploi permanent en 2015 :

Ages	FONCTIONNAIRES				NON TITULAIRES			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Moins de 25 ans	1	0,83%	1	0,83%	2	5,41%	1	2,70%
De 25 à 29 ans	1	0,83%	7	5,78%			2	5,41%
De 30 à 34 ans	1	0,83%	7	5,78%	2	5,41%	2	5,41%
De 35 à 39 ans	4	3,30%	6	4,96%			3	8,11%
De 40 à 44 ans	7	5,78%	14	11,56%	1	2,70%	1	2,70%
De 45 à 49 ans	7	5,78%	14	11,56%	2	5,41%	6	16,22%
De 50 à 54 ans	6	4,96%	19	15,70%	2	5,41%	2	5,41%
De 55 à 59 ans	3	2,50%	9	7,44%	5	13,50%	5	13,50%
De 60 à 64 ans	6	4,96%	6	4,96%			1	2,70%
65 ans et plus	1	0,83%	1	0,83%				
TOTAL	37	30,60%	84	69,40%	14	37,84%	23	62,16%

TOTAL GENERAL	NOMBRE	%
FONCTIONNAIRES	121	76,58%
NON TITULAIRES	37	23,42%



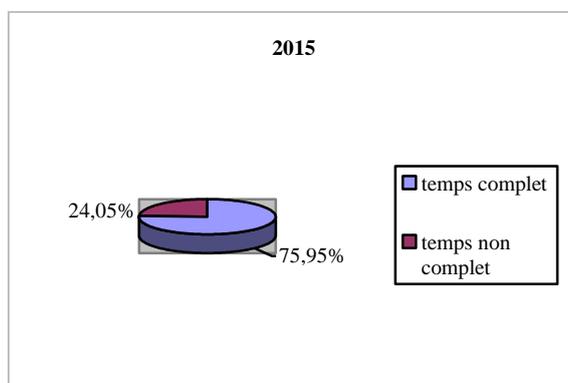
TEMPS DE TRAVAIL

1. Modalités d'exercice du temps de travail pour les agents à temps complet en 2015 :

	Hommes	Femmes
Temps Plein	29	38
Temps partiel moins de 80%		3
Temps partiel de 80% à moins de 90%		2
Temps partiel 90%		4
Temps partiel de droit	1	

2. Répartition globale temps complet / temps non complet en 2015 :

Type de temps de travail	Fonctionnaires	%
Temps complet	120	75,95%
Temps non complet	38	24,05%

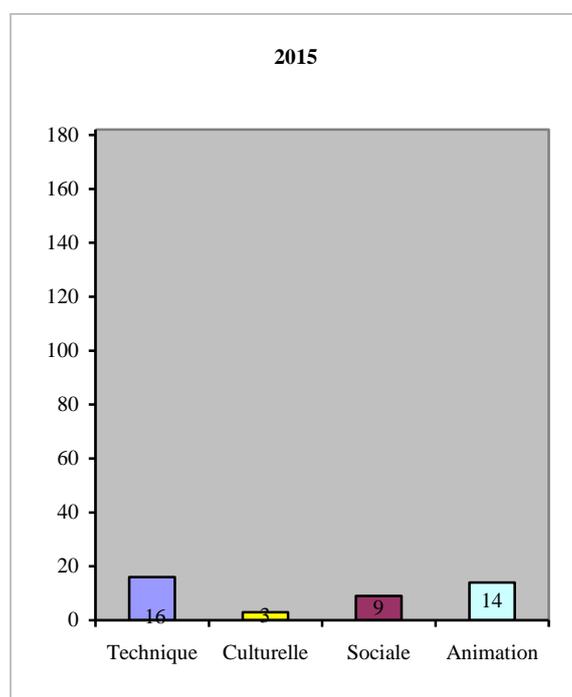


3. Répartition du temps partiel par sexe en 2015 :

Type de temps de travail	Hommes	Femmes
Temps partiel moins de 80%		3
Temps partiel de 80% à moins de 90 %	1	2
Temps partiel 90%		4
	1	9

4. Nombre d'agents à temps non complet par filière en 2015 :

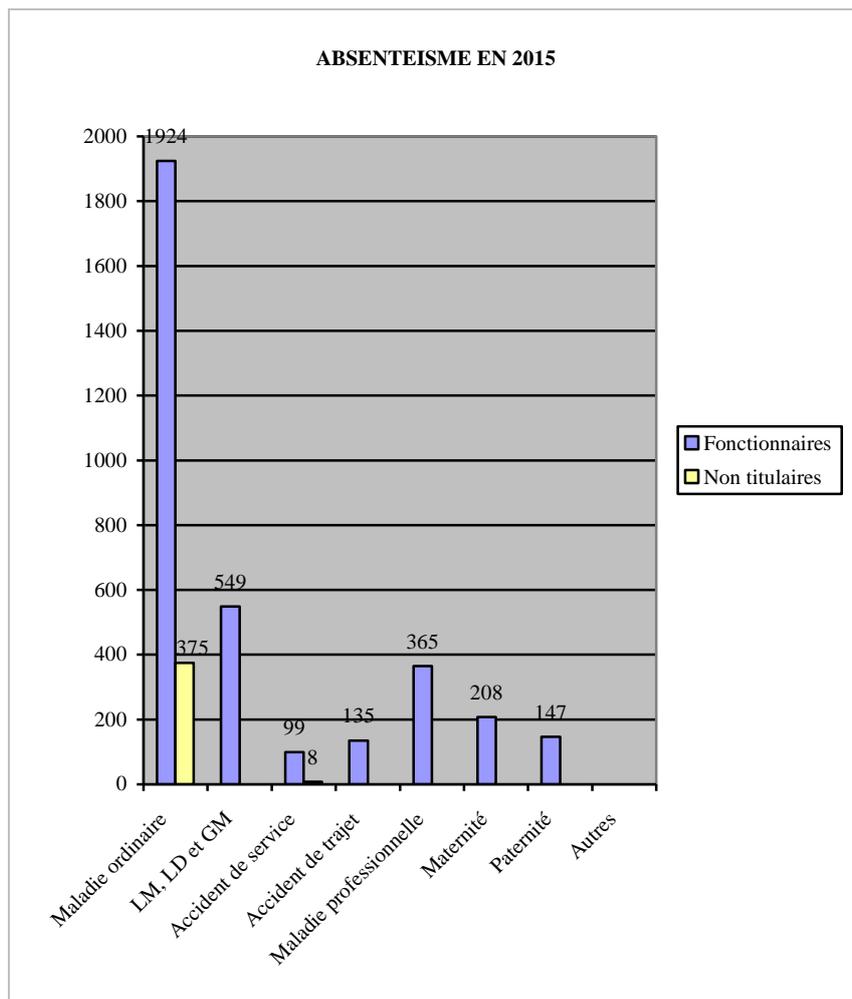
Filières	Fonctionnaires	Non Titulaires	Total
Administrative			
Technique	14	2	16
Culturelle	3		3
Sociale	8	1	9
Médico-Sociale			
Animation	14		14
Autre cas			
TOTAL	39	3	42



ABSENTEISME

1. Absentéisme en jours 2015 :

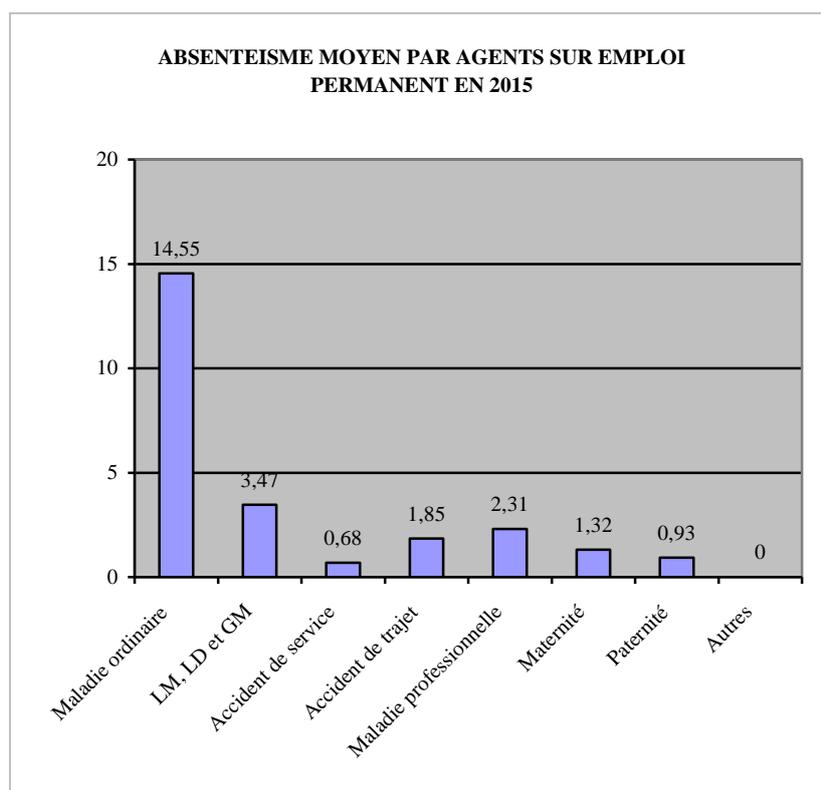
Type d'absentéisme	Fonctionnaires	Non titulaires
Maladie ordinaire	1 924	375
Longue maladie, longue durée, grave maladie	549	
Accident du travail imputable au service	99	8
Accident du travail imputable au trajet	135	
Maladie professionnelle	365	
Maternité et adoption	208	
Paternité et adoption	147	
Autre raison		
TOTAL	3 427	383



2. Absentéisme moyen fonctionnaires et non titulaires confondus, en jours, pour 2015 :

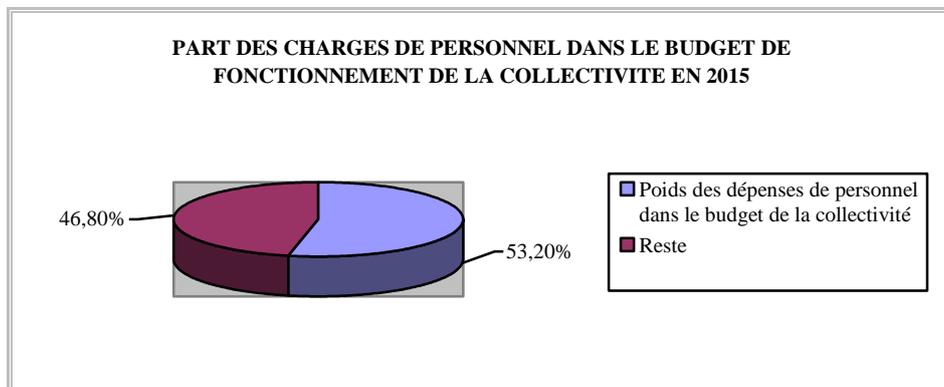
Type d'absentéisme	Moyenne par agent
Maladie ordinaire	14,55
Longue maladie, longue durée, grave maladie	3,47
Accident du travail imputable au service	0,68
Accident du travail imputable au trajet	0,85
Maladie professionnelle	2,31
Maternité et adoption	1,32
Paternité et adoption	0,93
Autre raison	
TOTAL	22,79

Rappel : nombre de fonctionnaires = 121
 Nombre de non titulaires (sur emploi permanents) = 37



REMUNERATIONS ET CHARGES

Budget de fonctionnement de la collectivité en 2015 :	9 157 895 €
Charges de personnel :	4 872 425 €
Poids des dépenses de personnel dans le budget de la collectivité :	53,20%
Reste :	46,80%



HYGIENE ET SECURITE

1. Nombre d'agents concernés par un risque particulier en 2015 :

Type risque	Nombre d'agents
Accidents de service	20
Accidents de trajet	4
Maladie professionnelle imputable au service	1
Allocations temporaires d'invalidité concédées	
Décès imputables au service	
Disposition à un risque professionnel particulier	

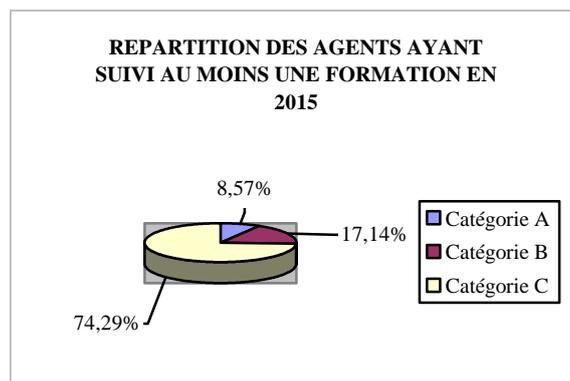
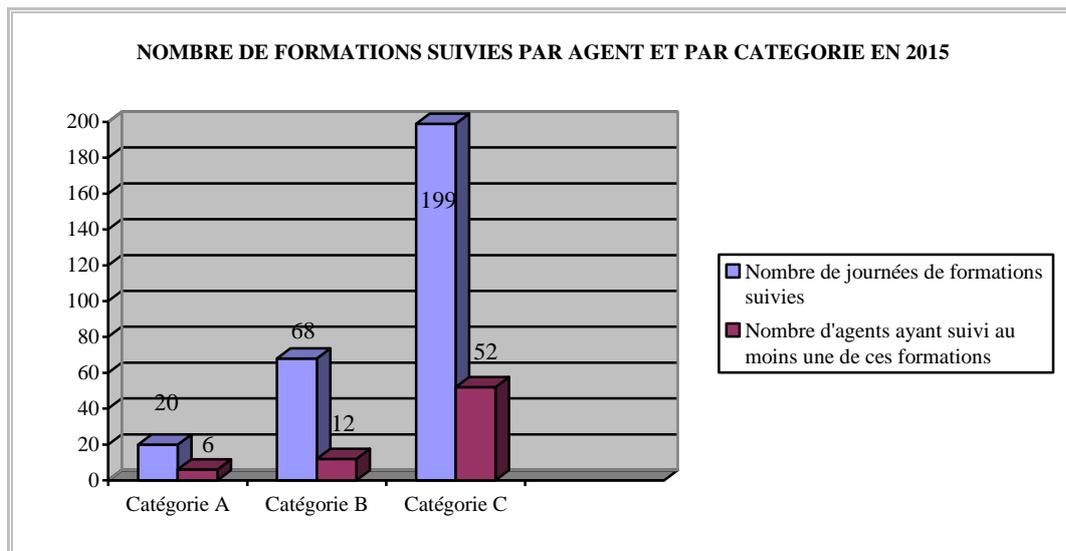
2. Dépenses en matière de prévention et de sécurité en 2015 :

Type de dépense en matière de prévention et sécurité	Montant
Formation obligatoire ACMO	
Formation obligatoire CHS	
Formation dans le cadre des habilitations (secourisme, ...)	2 303,92 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (équipements de protection individuelle, ...)	
TOTAL des dépenses en matière de prévention	2 303,92 €

FORMATIONS

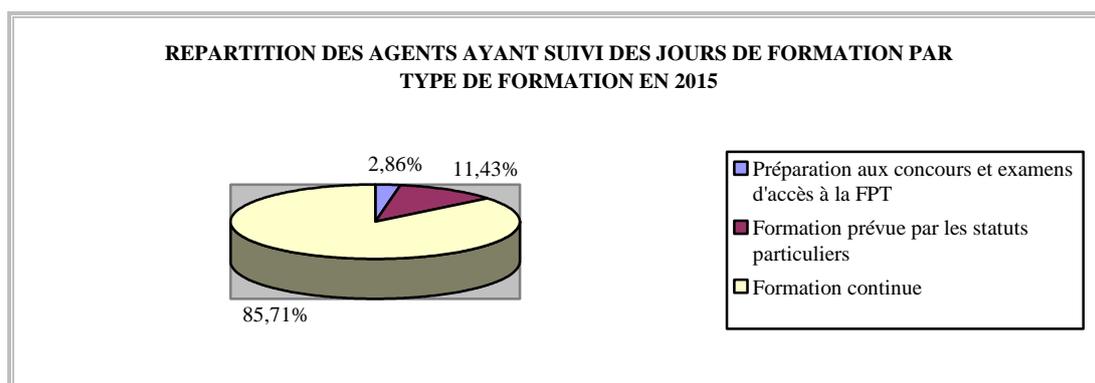
1. Nombre de journées de formation suivies par catégorie et répartition des agents ayant suivi au moins une formation par catégorie en 2015 :

	Nombre de journées de formations suivies	Nombre d'agents ayant suivi au moins une de ces formations	%
Catégorie A	20	6	8,57%
Catégorie B	68	12	17,14%
Catégorie C	199	52	74,29%
TOTAL		70	100%



2. Répartition des agents ayant suivi des jours de formation par type de formation en 2015 :

Type de formation	Nombre d'agents	%
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT	2	2,86%
Formation prévue par les statuts particuliers (FI, ...)	8	11,43%
Formation continue (en cours de carrière)	60	85,71%
TOTAL	70	100%



3. Coût global en 2015 :

Budget de fonctionnement de la collectivité en 2015 :	9 157 895 €
Charges de personnel :	4 872 425 €
Coût total des actions de formation :	2 304 €